



Communiqué de presse

À l'heure où le Défenseur des Droits a rendu son avis sur le projet de loi pour une République Numérique, Hypra souhaite s'inscrire en faux des propositions émises par ce dernier.

En suggérant de subordonner le choix du logiciel libre à son accessibilité, le Défenseur des Droits ignore la possibilité d'appel d'air que constitueraient les projets de migration.

Ceux-ci, en pourvoyant à des économies budgétaires, dégageraient la possibilité de financer l'accessibilité de façon dédiée et dans des conditions de performance supérieures aux logiciels privés, le tout en favorisant l'émergence d'un savoir-faire français unique au monde revendiqué par Hypra.

Plus d'informations sur : <http://hypra.fr/?Passer-au-logiciel-libre-est-il-si>

Contacts presse :

Corentin VOISEUX, co-fondateur

cvoiseux@hypra.fr

06.99.60.39.76

Jean-Philippe MENGUAL, co-fondateur

jpmengual@hypra.fr

06.76.34.93.37